



# FORMATION ACTIVITES AQUATIQUES (BREVETS SSS)

## Informations et conditions de participation

Aller nager à la piscine, se baigner au bord d'un lac ou barboter dans une rivière est au programme de nombreux camps de vacances. En Suisse, aucune base légale ne demande une formation particulière. Néanmoins, les recommandations de la Société Suisse de Sauvetage (SSS) font office de référence.

La formation ACTIVITES AQUATIQUES telle que proposée par la CHARTE et la SSS a pour but de donner aux participant-e-s les outils pour encadrer une baignade en toute sécurité, repérer les dangers, et ainsi améliorer la qualité et la sécurité des camps de vacances. Elle est composée de :

### 1. LE BREVET « BASE POOL » : connaissances de base du sauvetage aquatique dans une piscine

**DIMANCHE 26 MAI 2019**, PISCINE DE L'ECOLE AVANCHET-JURA, A VERNIER

**PRE-REQUIS POUR INTEGRER LE COURS** : avoir 12 ans et savoir se déplacer en sécurité dans l'eau, **soit nager 100 mètres en 3 minutes maximum. Un test sera effectué sur place.**

*Savez-vous à quoi on peut voir qu'un enfant ou un adulte est en train de se noyer? Même dans une piscine surveillée, contribuez activement à éviter les accidents dans, sur et autour de l'eau, que ce soit pour vous-même ou en tant que surveillant d'un groupe. Dans le Brevet Base Pool, l'accent est mis sur la prévention des accidents.*

### 2. LE MODULE « LAC » : accroître les connaissances acquises pour passer de la piscine à l'eau libre

**DIMANCHE 16 JUIN 2019**, PLAGE DE PROMENTHOUX, A PRANGIN

**PRE-REQUIS POUR INTEGRER LE COURS** : avoir réussi le Brevet Base Pool et **nager 300 mètres en 10 minutes maximum, dont la première minute sur le dos. Un test sera effectué sur place.**

*En eau libre, les exigences auxquelles sont confrontés un nageur sauveteur et un surveillant sont plus élevées que dans une piscine. Les caractéristiques du terrain, les conditions et autres facteurs supposent une préparation minutieuse de l'activité et de bonnes connaissances concernant le plan d'eau.*

## CONDITIONS DE PARTICIPATION ET PRES-REQUIS

La formation s'adresse en priorité aux moniteurs engagés par les membres de la charte jusqu'à 4 semaines avant sa réalisation, puis sera ouverte au public. Les inscriptions définitives auront lieu en ligne sur le site de la SSS et seront considérées comme fermes après paiement d'une caution. Un maximum de cinq inscrits par organisme est fixé.

**Il s'agit d'une formation exigeante, il convient donc de s'entraîner afin de s'assurer d'être capable de nager les minimum requis et ainsi pouvoir intégrer les cours (cf description des modules ci-dessus). Dans le cas contraire la formation serait pas payée par la charte.**

## INSCRIPTIONS EN DEUX TEMPS

1. Dès à présent, les organismes préinscrivent leurs moniteurs via le sondage <https://goo.gl/forms/doXnZPCLgmm6sb0r1>
2. Quatre semaines avant la formation, avant l'ouverture au public, les moniteurs s'inscrivent sur le site de la SSS et les organismes confirment ces inscriptions en payant une caution de 100.- par personne. **Dès lors, chaque organisme sera responsable au cas où ses moniteurs se désisteraient ou seraient absents, et les remplacent au besoin.** Les informations détaillées seront envoyées aux inscrits et à l'organisme au plus tard deux semaines avant le cours.

## COUTS DE LA FORMATION

La formation revient à 220.- par participant-e-s pour les deux modules et est offerte par le groupement aux moniteurs de ses membres, présents, ayant réussis les tests d'entrée. Dans ce cas ou sur présentation d'un certificat médical, la caution sera retournée aux organismes. **En cas d'absence non justifiée, ou d'échec aux tests d'entrée, la caution sera retenue.**

Les frais de transport et le pique-nique est à la charge des participants ou des organismes.